



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-722

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2021-12-16-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 16 PORTE DAUPHINE (2 pages)	Page 3
75-2021-12-16-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux, de gracieux fiscal et de recouvrement - SIP 20 CHARONNE (2 pages)	Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-12-16-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 16 PORTE DAUPHINE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine 16^{ème} PORTE DAUPHINE
12 rue George Sand
75796 PARIS Cedex 16**

Paris, le 16/12/21

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de contrôle Revenus / Patrimoine 16^{ème} PORTE DAUPHINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
MME Aline BLONDEAU	MME Esther BORG	MME Léna-Morgane JAN
M. Eric LAFITTE	MME Léa PEQUIOT	M Emmanuel REMY

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom & prénom	Nom & prénom	Nom & prénom
M David ARGOUD	Mme Virginie BADAUD	M Florian BADON
MME Agnès CHANTEMARGUE	M Frédéric FAURE	M Philippe RIOUAL
Mme Sandrine ROUVET		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du Pôle de Contrôle
Revenus/Patrimoine 16^{ème} Porte Dauphine

Signé :

Martine GRAVIÈRE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-12-16-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux, de gracieux fiscal et de
recouvrement - SIP 20 CHARONNE

Paris, le 16 décembre 2021

**Direction régionale des Finances publiques d'Île
de France et de Paris**
Pôle de gestion fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 20e CHARONNE
6 rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux, de gracieux fiscal et de recouvrement**

Le comptable par intérim, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20E CHARONNE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame JAVION Fabienne, Monsieur DOUAY CARRION Stéphane, Madame BEAUVAIS Camille, Madame SEBOUI Sabrina, inspecteurs adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20 E CHARONNE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

CHARLEMEGNY Alban	DUBOIS-ROUGIER Eric	DUPLESSIS Rudie
BOREL Maxime	JEANTET Emmanuel	LEMIRE Patrick
LIBES Fabrice	MOSCOU Daniella	SHEHU DISO Addy
VIGNES Cyrille	WUILLEZ-BELKACEM Yukio	SY Oumar

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BENNING Sarah	BOULANOUAR Kamilia	BOUKHIRA Khenata
DENDOUNE Embareck	DESCHATRETTES Willy	HUSSON Daniel
ASLAM Moeez	NGUYEN Huynh-Ngoc-Phuong	REYNAUD David

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LOISON Sylvie	Cadre C	2000 €
BERLANDE Laurent	Cadre C	2000 €
BONHOMME Alexandre	Cadre C	2000 €
REVILLON Julien	Cadre C	2000 €
LECUYOT Virginie	Cadre C	2000 €
DUTARTRE Francis	Cadre B	4 000 €
SERGENT Nada	Cadre B	4 000 €
TERRIER Catherine	Cadre B	4 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable par intérim,
Signé
Véronique Bonnefoi,
Inspectrice divisionnaire hors classe